

Régie municipale des eaux et d'assainissement
Affaire suivie par Francis GUILHAMOULAT
Tel. 09 69 39 24 40
FAX. 05 58 75 50 88
accueil@montdemarsan-eau.fr
2017- n° 684

Madame la Directrice
Unité Départementale DREAL
09, Avenue Antoine DUFAU
Cité Galliane
40000 MONT-DE-MARSAN

Mairie

Objet : Station d'épuration de Jouanas – Dossier d'autorisation ICPE

Madame la Directrice,

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation, au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement, il nous est demandé la destination du terrain sur lequel seront implantés les ouvrages, objets de la présente autorisation, dans l'éventualité de l'arrêt de l'exploitation de ceux-ci.

Les équipements seront démontés, le site réhabilité et remis à l'état naturel, et la vocation du terrain restera identique à l'actuelle, à savoir de recevoir des installations permettant de traiter les eaux usées.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de ma considération distinguée.



Charles DAYOT,
Maire de Mont de Marsan,
Président de Mont de Marsan Agglomération.